

ANNEXE 1

• soumis à l'avis de l'inspecteur (OUEP) ; * agricole, forestier, ERP ; tout site extérieur pour un travail temporaire (si les adresses ne sont pas connues au moment de la déclaration, elles seront alors lues à disposition de l'ISST)

Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus			Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
		Locaux de l'administration	Chantier Extérieur**	Si locaux différents, préciser l'adresse		
1	Activité D. 4153-17-travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	Activité D. 4153-18*-opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	Equipement de travail D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	Equipement de travail D4153-22* -travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	Equipement de travail D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	Equipement de travail D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles à moteur et d'équipements de travail servant au lavage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	Equipement de travail D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : * 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; * 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	Equipement de travail D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	Equipement de travail D. 4153-30 - travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipement de protection individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	Equipement de travail D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	Equipement de travail D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L597-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	Equipement de travail D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs ; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	Activité D. 4153-35 - travaux de coulé de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

CAPA Tendres pour la grève

M Eric OUTTIER
chef de section

M Théo CATTENAU

M Emmanuel DHEMIN

M Sébastien OROUS

ANNEXE 2

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la déclaration de dérogation

Equipements de travail concernés par la déclaration (liste à compléter par la réglementation suscitée en page 2)			
Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Nom des équipements de travail	Observations éventuelles	
1	Tonte	Ferris 5900758	
2		Husquarna B 150 SV	
3		WOLF NE2 41	
4		Honda HPX 476	
5	Faucheuse	STIHL FS 450	Fil et lame
6		STIHL FS 260 C	Fil et lame
7	combi system	STIHL KM 90 R	Fil, tronçonneuse et taille haie
8		STIHL KM 55 RC	Fil, tronçonneuse et taille haie
9	tronçonneuse	STIHL MS 201 T	
10	Taille haies	STIHL HS 81 B	
11		STIHL HS 82 B	
12		STIHL HS 82 T	
13	Souffleur	STIHL BR 500	
14		STIHL BR 550	
15		STIHL SH 85	
16	pompe d'arrosage	Javal 12 OHU	
17	plateforme		
18	echa faudage	VSLTO Aluminium	hauteur : 3 mètres
19	Destherneur mecanique	Bison 5009	
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			